

Hausse de 0,9 % du nombre d'allocataires des Caf en 2017 : plus de bénéficiaires de la prime d'activité, moins de la Paje

Les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé au moins une prestation légale à 12,7 millions de foyers au titre de décembre 2017, couvrant au total 31,6 millions de personnes (adultes et enfants), soit près de la moitié de la population française.

Le nombre de foyers allocataires augmente ainsi de 0,9 % sur un an (+ 118 900). Cette légère hausse est notamment liée à la progression de l'effectif des bénéficiaires de la prime d'activité (+ 7,5 % ; + 185 800 foyers). Les effectifs des prestations enfance et jeunesse et des aides au logement sont relativement stables (respectivement + 0,6 % et + 0,7 %). A contrario, les prestations de petite enfance enregistrent une diminution du nombre de leurs bénéficiaires de 3,2 %.

L'année 2017 a été marquée par plusieurs modifications de la réglementation, dont la mesure de stabilisation des droits au revenu de solidarité active (Rsa) et la diminution des aides au logement de 5 euros avec un abaissement concomitant du seuil de versement de 15 à 10 euros.



Au titre du mois de décembre 2017, les Caf ont versé au moins une prestation légale à 12 667 700 foyers allocataires [12 111 200 en France métropolitaine et 556 500 dans les départements d'Outre-mer (Dom) tableau 1]. Le nombre de bénéficiaires est en légère augmentation (+ 0,9 %) par rapport à décembre 2016 (graphique 1). Cette évolution est en partie liée à la progression du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité (+ 7,5 % ; + 185 800 foyers). Les effectifs des prestations enfance et jeunesse et des aides au logement sont relativement stables (respectivement + 0,6 % et + 0,7 %). A contrario, les prestations de la petite enfance enregistrent une diminution du nombre de leurs bénéficiaires de 3,2 %.

L'évolution du nombre de foyers allocataires n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire (carte 1). La hausse la plus importante est observée à la Caf des Landes (+ 8,1 %). Elle est liée à la fusion des deux Caf de Pyrénées-Atlantiques en octobre 2017, qui s'est accompagnée d'un transfert à la Caf de Mont-de-Marsan des allocataires résidant dans le canton de Saint-Martin-de-Seignanx, jusque-là gérés par la Caf de Bayonne. Corrélativement, les effectifs de la Caf des Pyrénées Atlantiques sont en baisse de 2,0 % par rapport à ceux de décembre 2016 (cumul des deux Caf qu'elle regroupe désormais). Mis à part cela, les hausses les plus importantes sont enregistrées dans des Dom [Guyane (+ 3,8 %), Martinique (+ 2,2 %) et la Réunion (+ 2,4 %)], d'Île-de-France [Val-de-Marne (+ 2,9 %), Val d'Oise (+ 2,6 %), Yvelines (+ 2,3 %) et Seine-Saint-Denis (+ 1,8 %)] et en Haute-Garonne (+ 2,3 %). Mayotte est le département qui perd le plus d'allocataires (- 2,1 %).

Les prestations versées par les Caf bénéficient à plus de 31,6 millions de personnes, dont 13,8 millions d'enfants. Le taux de couverture de la population française par les Caf

s'établit ainsi en décembre 2017 à 47,6 % (rapporté à la population totale au 1^{er} janvier 2018, source Insee, Bilan démographique 2017). Sur l'ensemble de l'année 2017, le montant versé de prestations légales s'est élevé à 73,2 milliards d'euros, dont 68,2 milliards en France métropolitaine et 5,0 milliards dans les Dom. Par ailleurs les Caf financent trois autres prestations légales, l'assurance vieillesse des parents au foyer (Avpf) pour 1 855 600 foyers allocataires en 2017, la majoration de la durée d'assurance vieillesse et le congé de paternité.

Une baisse de 3,2 % des bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant sur un an

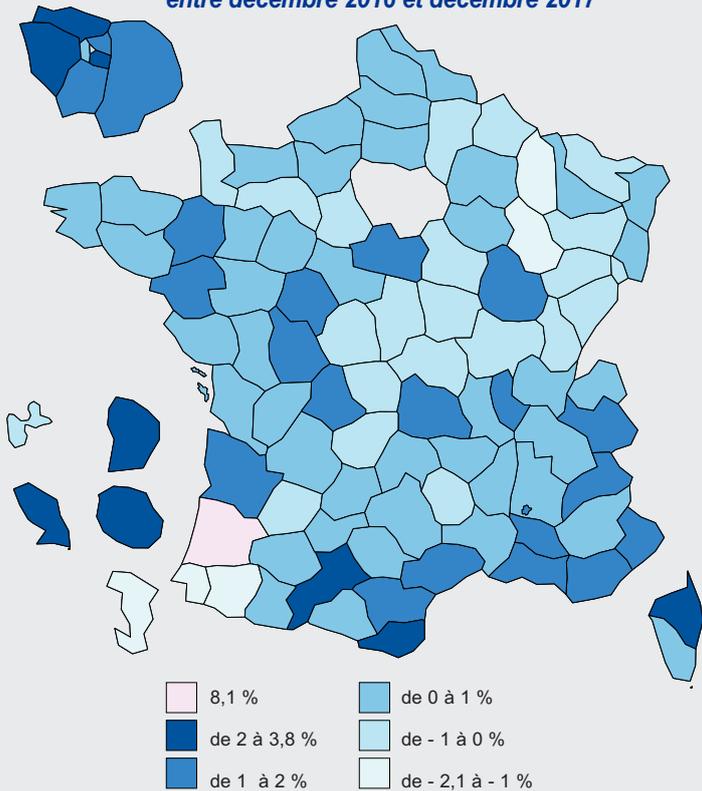
En décembre 2017, 2 018 600 foyers bénéficient de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Avec 67 500 bénéficiaires en moins entre 2016 et 2017 (- 3,2 %), l'évolution négative observée depuis 2012 s'intensifie. Elle est effective pour toutes les prestations de la Paje, excepté les primes à la naissance et adoption. La part des foyers allocataires des Caf percevant la Paje n'est plus que de 16 %, suite à cette baisse et à l'augmentation d'autres prestations comme la prime d'activité.

82 % des foyers bénéficiaires de la Paje touchent l'allocation de base (Ab) ; l'évolution du nombre de bénéficiaires de la Paje est donc fortement liée à celle de l'Ab. Avec 3,0 % de bénéficiaires en moins entre décembre 2016 et décembre 2017, le nombre de foyers percevant l'Ab diminue de 51 100 unités, s'établissant à 1 661 800. 160 800 allocataires, soit 9,7 %, en bénéficient à taux partiel.

Les effectifs foyers bénéficiaires des compléments d'activité dans leur ensemble [complément de libre choix d'activité (Clca), complément optionnel de libre choix (Colca) et prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)] diminuent



Carte 1 – Évolution du nombre de foyers allocataires par Caf* entre décembre 2016 et décembre 2017



Source : Cnaf - Dser, fichier Allstat Fr2, décembre 2017. (*) Évolution du nombre d'allocataires (en %) entre décembre 2016 et décembre 2017.

Modifications législatives et réglementaires en 2017

Au 1^{er} janvier

- extension de l'assurance vieillesse du parent au foyer (Avpf) aux bénéficiaires de l'allocation journalière de présence parentale (Ajpp) dans les départements d'Outre-mer (Dom) ;
- mesure de stabilisation des droits au revenu de solidarité active (Rsa) ;
- suppression des conditions d'éligibilité spécifiques aux entrepreneurs et travailleurs indépendants (Eti), pour la prime d'activité et le Rsa ;
- passage de 10 à 20 ans de la durée maximale d'attribution d'un droit à l'allocation aux adultes handicapés (Aah) ;
- suppression de l'obligation de demande de minimum vieillesse pour les bénéficiaires de l'Aah avec un taux d'incapacité supérieur à 80 % ;
- application d'une mesure de non-cumul de l'Aah avec l'allocation de solidarité spécifique (Ass).

Au 1^{er} avril

- revalorisation de 0,3 % des plafonds servant à déterminer le droit aux prestations familiales et sociales ;
- application de deux mesures sur le complément familial (Cf) dans les Dom.

Au 1^{er} septembre

- revalorisation exceptionnelle du barème du Rsa de 1,62 %.

Au 1^{er} octobre

- diminution de 5 euros sur le montant des aides personnelles au logement (Apl) et abaissement du seuil de versement de 15 à 10 euros ;
- prise en compte du patrimoine mobilier et immobilier dans le calcul des aides au logement.

Au 15 décembre

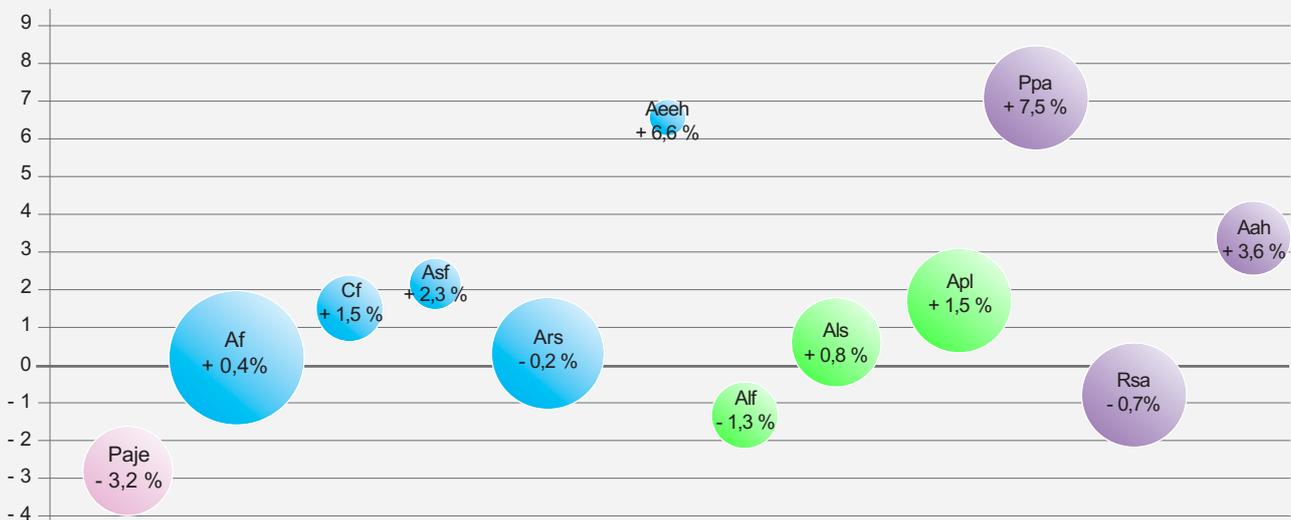
- versement de la prime de Noël.

très fortement (- 32,0 %). Cette évolution s'explique en partie par la baisse du nombre d'entrées dans la PreParE en raison de la diminution des naissances et surtout par les sorties massives du dispositif en 2017 suite à l'obligation nouvelle de partage des droits entre parents. Pour les enfants nés après le 31 décembre 2014, les parents doivent dorénavant partager leurs droits après 6 mois pour les foyers avec un enfant à charge et après 24 mois pour les foyers avec deux enfants à charge ou plus. En décembre 2017, 94 % des bénéficiaires sont des femmes, 5 % des hommes et 1 % des couples (les deux parents réduisant leur activité dans ce cas). Même si la part des pères a progressé parmi les foyers avec deux enfants à charge ou plus (6,3 % contre 4,3 % en décembre 2016), elle est restée stable parmi ceux avec un seul enfant (5,0 % contre 4,9 %) et reste globalement minoritaire.

En décembre 2017, 804 300 foyers bénéficient d'au moins un complément de mode de garde (Cmg)¹. 87 % soit 695 900 familles bénéficient d'un Cmg en emploi direct « assistant-e maternel-le » : les effectifs diminuent (- 1,8 % ; - 12 700 familles) surtout pour des raisons démographiques (baisse du nombre de naissance sur les trois dernières années). Le nombre de foyers bénéficiaires du Cmg en emploi direct « garde à domicile » est en revanche en augmentation (+ 3,0 % ; + 1 700 familles). Ce dispositif allie prise en charge partielle de la rémunération du salarié et exonération totale ou partielle de cotisations sociales. Au titre du mois de décembre 2017, les montants moyens de cotisations prises en charge mensuellement sont de 346 euros pour chaque foyer bénéficiaire de Cmg « assistant-e maternel-le » et de 204 euros pour chaque foyer bénéficiaire de Cmg « garde à domicile ».

Évolution annuelle (en %)

Graphique 1 – Proportion et glissement du nombre de bénéficiaires des principales prestations



Source : Cnaf - Dser fichier Allstat Fr2 décembre 2017, fichier Filéas décembre 2016.

Note de lecture : la taille des bulles correspond à la proportion du nombre de bénéficiaires de la prestation dans l'ensemble des allocataires.

Légende : ■ petite enfance ; ■ enfance et jeunesse ; ■ logement ; ■ solidarité et insertion.

Tableau 1 - Bénéficiaires de prestations légales au titre de décembre 2017

Type de prestations légales	Métropole		Dom		France entière		
	Effectifs	Évolution annuelle (en %)	Effectifs	Évolution annuelle (en %)	Effectifs	Évolution annuelle (en %)	Montants mensuels moyens
Nombre de foyers allocataires avec au moins une prestation versable (« noyau dur »)	12 111 170	0,9	556 507	1,8	12 667 677	0,9	
Petite enfance	1 949 669	-3,2	68 926	-3,0	2 018 595	-3,2	317 €
• Prestation d'accueil du jeune enfant	1 949 669	-3,2	68 926	-3,0	2 018 595	-3,2	317 €
. primes à la naissance ou à l'adoption	45 354	1,9	1 829	8,2	47 183	2,12	944 €
. allocation de base	1 596 464	-3,0	65 370	-3,3	1 661 834	-3,0	180 €
. complément d'activité (Clca, Colca, PreParE)	269 302	-32,0	2 550	-32,1	271 852	-32,0	343 €
. dont PreParE	267 914	4,1	2 539	6,2	270 453	4,1	284 €
. complément de mode de garde (voir note de lecture)	795 122	-1,6	9 177	2,1	804 299	-1,6	272 €
Enfance et jeunesse	5 559 383	0,4	303 527	3,0	5 862 910	0,6	564 €
• Allocations familiales (Af)	4 606 703	0,3	292 984	2,7	4 899 687	0,4	207 €
• Complément familial (Cf)	836 414	1,2	33 656	8,7	870 070	1,5	202 €
. dont Cf majoré	456 708	2,1	25 860	6,5	482 568	2,4	232 €
• Allocation de soutien familial (Asf)	667 345	2,7	92 068	-0,6	759 413	2,3	171 €
. dont Asf complémentaire*	24 922	87,7	594	34,7	25 516	86,0	70 €
• Allocation de rentrée scolaire (Ars)	2 826 296	0,2	178 422	0,5	3 004 718	0,2	637 €
• Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh)	252 450	6,3	12 053	12,0	264 503	6,6	267 €
• Allocation journalière de présence parentale (Ajpp)	7 684	21,7	25	-7,4	7 709	21,5	805 €
Logement	6 106 457	0,7	216 913	0,5	6 323 370	0,7	231 €
• Allocation de logement à caractère familial (Alf)	1 098 366	-1,4	125 241	-0,5	1 223 607	-1,3	284 €
• Allocation de logement à caractère social (Als)	2 221 295	0,7	91 672	1,9	2 312 967	0,8	187 €
• Aide personnalisée au logement (Apl)	2 786 796	1,5	0	0,0	2 786 796	1,5	245 €
Solidarité et insertion	4 856 716	3,9	338 541	0,7	5 195 257	3,7	396 €
• Prime d'activité (Ppa)	2 563 660	7,7	109 454	2,5	2 673 114	7,5	158 €
. dont Ppa majorée (avec ou sans Rsa socle)	151 192	-4,2	8 648	-7,5	159 840	-4,3	248 €
• Revenu de solidarité active (Rsa)	1 626 199	-0,6	200 678	-0,7	1 826 877	-0,6	490 €
. dont Rsa majoré	189 573	-0,4	31 161	-4,0	220 734	-0,9	564 €
• Allocation aux adultes handicapés (Aah)**	1 054 632	3,5	39 432	4,9	1 094 064	3,6	648 €
. Complément Aah	212 122	0,3	5 305	4,8	217 427	0,4	128 €
- Complément majoration vie autonome	146 086	0,6	4 434	4,9	150 520	0,7	105 €
- Complément garantie de ressources	66 016	-0,4	870	4,7	66 886	-0,4	179 €
- Ancien complément Aah	20	-39,4	1	0,0	21	-38,2	101 €
• Revenu de solidarité (Rso)	0	0,0	8 785	0,1	8 785	0,1	511 €
Prestations internationales***	13 883	5,9	0	0,0	13 883	5,9	613 €
• Allocation différentielle (Adi)	10 124	2,5	0	0,0	10 124	2,5	766 €
• Complément différentiel (Cdi)	512	4,9	0	0,0	512	4,9	824 €
• Allocation migrants (Ami)	3 247	18,2	0	0,0	3 247	18,2	100 €

Source : Cnaf - Dser - fichiers Allstats Fr2 (données semi-définitives) 31 décembre 2017. Champ : France entière.

Note de lecture : un foyer peut cumuler plusieurs prestations. Pour le Cmg, un foyer peut cumuler plusieurs modes de garde. Pour cette raison, les lignes du tableau ne se somment pas toujours. (*) Généralisation de l'Asf complémentaire en avril 2016. (**) Avec ou sans compléments. (***) Droits au cours du troisième trimestre 2017.

Les montants totaux pris en charge mensuellement par les Caf sont de 605 euros pour l'emploi direct « assistant-e maternel-le », de 363 euros pour l'emploi direct « garde à domicile » et de 528 euros pour les structures.

Enfance et jeunesse : quasi-stabilité du nombre de bénéficiaires (+ 0,6 %)

Malgré l'augmentation sensible des effectifs de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh) et de l'allocation journalière de présence parentale (Ajpp), le nombre de foyers allocataires de prestations liées à l'enfance et à la jeunesse reste stable (+ 0,6 % entre décembre 2016 et 2017). La part des foyers allocataires des Caf qui perçoivent ce type de prestations est de 46 %.

En effet, le nombre de foyers bénéficiaires des allocations familiales (Af), dont le montant est modulé selon les ressources pour un foyer bénéficiaire sur dix, continue de progresser très lentement en France métropolitaine (+ 0,3 % sur un an). Dans les Dom, la tendance à la baisse observée ces dernières années s'inverse avec 7 800 foyers bénéficiaires en plus (+ 2,7 %). En France entière, 4 899 700 bénéficient des Af en décembre 2017 pour un montant moyen de 207 euros.

870 100 foyers sont allocataires du complément familial (Cf), dont les règles d'attribution sont différentes en France métropolitaine et à l'Outre-mer. Dans la Métropole, le Cf est destiné aux familles résidant avec au moins trois enfants à charge tous âgés d'au moins 3 ans et de moins de 21 ans. Il est versé en décembre 2017 à 836 400 foyers (+ 1,2 % sur un an), dont un quart est une famille monoparentale. 55 % des foyers ont un montant majoré. Dans les Dom, la prestation est éligible dès le premier enfant de 3 ans à 5 ans (sans enfant âgé de moins de 3 ans). Le nombre de bénéficiaires augmente sensiblement entre décembre 2016 et décembre 2017 (+ 8,7 %) pour atteindre 33 700. 55 % des foyers ont un mon-

tant majoré. En France entière, le nombre de foyers bénéficiaires du Cf progresse de 1,5 % entre décembre 2016 et 2017 (+ 2,4 % pour les droits avec montant majoré).

En décembre 2017, 759 400 foyers bénéficient de l'allocation de soutien familial (Asf). Les effectifs progressent de 2,3 % sur un an (malgré une légère baisse dans les Dom de 0,6 %), en partie grâce à la généralisation de la garantie des impayés de pensions alimentaires (Gipa) en avril 2016. La Gipa consiste au versement de l'Asf complémentaire, allocation dont la montée en charge a été particulièrement rapide sur un an (+ 86,0 % ; + 11 800 foyers). Cette augmentation par rapport à 2016 découle d'un nombre important d'entrées dans la nouvelle prestation (+ 15 900 allocataires) pour un nombre de sorties plus réduit (- 4 100 allocataires). Les bénéficiaires de l'Asf dans les Dom sont surreprésentés par rapport à la répartition de l'ensemble de la France. Ils représentent 17 % des foyers allocataires contre 6 % sur l'ensemble du territoire.

En revanche, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (Ars), qui ne cesse d'augmenter depuis 2012, ralentit fortement sa progression entre 2016 et 2017 (+ 0,2 %, une hausse moins élevée que les trois années précédentes). Le montant de cette prestation perçu par allocataire un peu avant la rentrée scolaire est en moyenne de 637 euros. En 2017, ce sont 5 081 000 enfants qui ont bénéficié de l'Ars, dont 2 236 000 ont entre 6 et 10 ans (+ 0,4 %), 1 675 000 ont de onze à quatorze ans (+ 2,0 %) et 1 161 000 ont de 15 à 17 ans (+ 2,6 %).

La forte augmentation (+ 6,6 % ; + 16 300 familles) du nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh) continue de s'intensifier entre 2016 et 2017, en raison notamment de la hausse du nombre d'enfants âgés de moins de 20 ans dans l'ensemble de la population française (+ 2 % entre 2006 et 2014), de l'augmentation de la prévalence de certains

handicaps et d'une meilleure détection de ces derniers. Parmi les 264 500 foyers bénéficiaires de la prestation, 64 % ne perçoivent que l'allocation de base sans complément (130,51 euros).

Avec plus de 21,5 % d'augmentation sur un an, le nombre de bénéficiaires de l'Ajpp continue de progresser. 7 700 foyers en sont bénéficiaires en décembre 2017. En moyenne, ils ont bénéficié de 18 jours auprès de leur enfant malade sur les 20 jours ouvrés ce mois-ci.

Nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement : retour à la hausse après deux ans de baisse

Près de 6 323 400 foyers ont bénéficié d'une aide au logement en décembre 2017, représentant 13,1 millions de personnes couvertes et plus de la moitié (51 %) des foyers allocataires des Caf. Parmi eux, 34 % ne perçoivent que cette prestation auprès des Caf et plus d'un bénéficiaire sur deux (54 %) est une personne isolée sans enfant.

La progression annuelle du nombre de foyers bénéficiaires est de 0,7 %. Cette évolution est de nouveau positive après deux années de diminution. Le taux d'évolution est différent selon la prestation. Alors qu'il reste positif (+ 1,5 %) pour l'aide personnalisée au logement (Apl) et (+ 0,8 %) pour l'allocation logement à caractère social (Als), l'allocation à caractère familial (Alf) enregistre une diminution de ses effectifs de 1,3 %. Par ailleurs, la baisse concerne uniquement le secteur de l'accession (- 5,4 %), le secteur de la location et des logements-foyers étant en hausse (respectivement + 1,5 % et + 0,5 %).

Deux nouvelles mesures ont été instaurées en octobre 2017. D'une part, la baisse de 5 euros des montants de droits concomitante de l'abaissement de 5 euros du seuil de versement (43 700 bénéficiaires ont un montant d'aide entre 10 et 15 euros). Cette mesure n'a pas eu d'impact sur le nombre d'allocataires. D'autre part, la prise en compte du patrimoine mobilier et immobilier dans le calcul des aides au logement. La mise en place de cette réforme est en cours de montée en charge ; plus de 20 000 foyers avec un droit versable aux aides au logement en décembre 2017 sont concernés (déclaration d'un patrimoine supérieur à 30 000 euros).

Parmi les mesures récentes mises en place, on distingue la dégressivité pour loyer élevé qui a impacté 64 000 bénéficiaires (9 700 ont vu leur aide supprimée et 50 700 ont eu une aide diminuée) et le non-respect des normes de décence en location qui a initié plus de 2 100 conservations de l'aide au logement.

Solidarité et insertion :

2,7 millions de foyers bénéficiaires de la prime d'activité

C'est dans le domaine de la solidarité et de l'insertion que l'augmentation du nombre d'allocataires est la plus élevée. Bien

que les effectifs des bénéficiaires du Rsa continuent à baisser, ceux de l'allocation aux adultes handicapés (Aah) augmentent sensiblement et le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité poursuit sa progression. En décembre 2017, 41 % des foyers allocataires des Caf ont l'une de ces prestations.

En décembre 2017, 1 826 900 foyers bénéficient du Rsa, soit 11 500 bénéficiaires en moins sur un an (- 0,6 %). La tendance à la décroissance des effectifs observée depuis 2016 s'est prolongée avec un taux d'évolution en glissement annuel systématiquement négatif sur l'année 2017. Le nombre de bénéficiaires d'un droit majoré pour isolement s'élève à 220 700, un nombre également en baisse (- 0,9 % en glissement annuel). Le Rsa est la seule prestation versée par la Caf pour 613 600 foyers allocataires.

2 673 100 foyers allocataires bénéficient de la prime d'activité en décembre 2017, soit 7,5 % en plus par rapport à décembre 2016. Après avoir connu une croissance très dynamique à la mise en place du dispositif en janvier 2016, la hausse des effectifs ralentit mais reste importante en 2017 (+ 186 000 foyers sur un an). En décembre 2017, 159 800 foyers, soit 6 % des bénéficiaires de la prime d'activité, ont un droit majoré pour isolement. Par ailleurs, 328 400 foyers (soit 12 % de l'ensemble des bénéficiaires) cumulent prime d'activité et Rsa. Enfin, la prime d'activité est la seule prestation légale Caf versable pour 960 000 foyers (soit un bénéficiaire de la prime d'activité sur trois).

Enfin, le nombre de bénéficiaires de l'Aah continue de progresser sur l'année 2017 (+ 3,6 % en glissement annuel, avec une hausse plus marquée dans les Dom de 4,9 %) pour atteindre 1 094 000 bénéficiaires au titre de décembre. L'une des causes de cette évolution est liée à la réforme des retraites qui a conduit à décaler les fins de droit depuis 2011. Entre 2016 et 2017, le nombre de bénéficiaires âgés de 60 ans et plus a ainsi progressé de 13,7 %. Le nombre de bénéficiaires ayant un taux d'incapacité compris entre 50 % et 80 % augmente également (+ 8,3 %). Ne disposant pas d'autres revenus en dehors de la prestation, 61 % des bénéficiaires de l'Aah perçoivent l'allocation à taux plein (et 75 % de ceux résidant dans les Dom). Enfin, un bénéficiaire de l'Aah sur cinq perçoit un complément de majoration pour la vie autonome ou de garantie de ressources pour un montant moyen de 128 euros.

Emilie Chibaudel ■
Kévin Chilin ■
Olivier Girault ■
Anne Legal ■
Émilie Legendre ■
Vincent Reduron ■
Thierry Van Wassenhove ■
 Cnaf - Dser

■ Note

(1) L'extraction des fichiers statistiques ayant été refondue (mise en place des fichiers Allstat), le droit portant sur le Cmg est désormais positionné sur le mois observé. Les données de décembre 2017 portent sur les droits au titre de ce mois et sont bien comparées, pour calculer le taux d'évolution annuel, aux droits de décembre 2016 mesurés avec le même recul statistique. Globalement, le nombre de bénéficiaires de Cmg (tous modes de garde confondus) diminue de 1,6 % en un an. Mais cette diminution est en réalité moins forte car le nombre d'allocataires du Cmg « structure » est nettement sous-estimé en raison d'un effet de gestion ayant minoré le décompte statistique des allocataires en décembre 2017. Le nombre d'allocataires du Cmg « structure » tend à augmenter fortement. En septembre 2017, il était en hausse de 12,0 % par rapport à septembre 2016 (source : Cnaf - Dser, données définitives).

■ Pour en savoir plus

- Cazain S., 2018, Les foyers bénéficiaires du Rsa - 1,83 million fin décembre 2017, *Rsa conjoncture*, n° 21.
- Cazain S., 2018, Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité - 2,67 millions fin décembre 2017, *Prime d'activité conjoncture*, n° 8.
- Chantel C., Chilin K., Legal A., Legendre E., Reduron V., Van Wassenhove T., 2017, Prestations versées par les Caf : instauration de la prime d'activité et hausse de 6,2 % du nombre de foyers allocataires en 2016, *l'e-ssentiel*, n° 171.

[Site internet Open Data des Allocations Familiales](http://data.caf.fr/site/) : <http://data.caf.fr/site/>

Jeu de données sur les dépenses annuelles de prestations versées par les Caf (données comptables) : <http://data.caf.fr/dataset/les-depenses-tous-regimes-de-prestations-familiales-et-sociales>

À paraître : *l'e-ssentiel* sur les dépenses des prestations légales.

Directeur de la publication
 Vincent Mazauric
Directeur de la publication délégué
 Bernard Tapie
Rédactrice en chef
 Lucienne Hontarrède
Maquettiste
 Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
 75 685 Paris Cedex 14
 Tél. : 01 45 65 52 52
 N° ISSN : 1638 - 1769